

Monceau Générale Assurances

Rapport
annuel
2018

mutuelles associées
Monceau
Assurances





SOMMAIRE

5	Structures de gouvernance
6	Rapport du conseil d'administration
13	Rapport sur le gouvernement d'entreprise
15	Compte de résultat
17	Bilan
18	Annexe aux comptes 2018
44	Résolutions prises par l'assemblée générale du 20 juin 2019
46	Rapport du commissaire aux comptes



STRUCTURE DE GOUVERNANCE

à compter du 20 juin 2019



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
Vice-Président

Gilles Dupin
Emmanuel Sales

Administrateurs

Capma & Capmi représentée par Paul Tassel
Mutuelle Centrale de Réassurance représentée par Philippe Charté
Jean-Pierre Thiolat, Président honoraire
François Cochet
Michel Cornet
René Vandamme
Hubert-Louis Vuitton
Gilles Boezennec



DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général

Jean-Marc Poisson

Directeur général délégué

Anne-Cécile Martinot

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous présenter les opérations effectuées par votre société au cours de l'exercice écoulé, les comptes de résultat de l'année et le bilan arrêté au 31 décembre 2018, et pour soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'environnement économique et financier

Après avoir débuté sous les meilleurs auspices, l'exercice 2018 s'est terminé par de nouveaux à-coups. Pendant une première partie de l'année, la réduction des tensions en zone euro, le rythme soutenu de la croissance américaine, des conditions financières très favorables ont permis à l'économie mondiale de poursuivre sur la tendance observée en 2017 au point de retrouver des taux de croissance proches de ceux d'avant crise, avec toutefois des disparités accrues entre les pays et les zones de change.

Selon les estimations du Fonds Monétaire International, la croissance mondiale s'établit en 2018 à 3,7 % malgré les résultats plus faibles de certains pays, notamment en Europe et en Asie. Aux États-Unis, le cycle économique enclenché depuis la crise financière, et prolongé par les mesures du Président Trump, commence à s'infléchir, la croissance chinoise atteint un certain niveau de maturité, le resserrement financier consécutif à la normalisation des politiques monétaires et à la hausse du dollar pèse sur les pays émergents, alors que l'endettement a augmenté. La confiance a fait place à un sentiment d'inquiétude.

Par le dynamisme et la taille de leur marché intérieur, les États-Unis demeurent le premier contributeur à la croissance des pays avancés. Avec 2,8 % de croissance (contre 2 % en 2017), ils enregistrent une forte progression de leur activité, malgré les incertitudes liées aux tensions commerciales avec la Chine. Le chômage reste faible et la hausse des prix à la consommation contenue.

Les économies de la zone euro en revanche ont enregistré une nette décélération de l'activité (+1,8 % contre +1,4 %). Le différentiel de croissance avec les États-Unis continue de s'accroître. Privés de l'ajustement classique par les taux de change, pénalisés par les mesures d'encadrement du secteur bancaire, les pays les plus fragiles enregistrent des niveaux de chômage élevés et une poursuite de la dégradation de leur activité.

Fortement exposée au ralentissement de la demande mondiale du fait d'un modèle de développement mercantiliste donnant la priorité aux exportations au prix de la contraction de la demande interne, **l'Allemagne**, déjà pénalisée par l'entrée en vigueur de nouvelles normes anti-pollution, **commence à enregistrer les conséquences du ralentissement mondial.** Sa croissance chute de 2,5 % à 1,5 %. L'institut de conjoncture portant les intérêts de la grande industrie (IFO) s'est inquiété des conséquences d'un « hard Brexit » qui priverait le secteur automobile de son principal marché d'exportation. L'Italie, dont l'industrie dépend en partie des chaînes de production allemandes pour l'automobile, est également touchée par ce ralentissement, qui vient s'ajouter aux autres difficultés auxquelles le pays doit faire face. Avec une croissance de 1,5 % contre 2,3 % en 2007, soit plus d'un tiers de moins, la France n'échappe pas à la tendance générale.

Après les crises de la dette souveraine des années 2010-2012 et le fort ralentissement de l'activité qui en était résulté, les pays de la zone euro bénéficiaient depuis deux ans d'un regain de croissance, essentiellement tiré par le dynamisme des marchés extérieurs et la faiblesse des taux d'intérêt. **Cette nouvelle baisse de l'activité intervient alors que l'architecture financière de la zone monétaire demeure imparfaite et que les marges de manœuvre se sont réduites.** Le durcissement de la crise sociale en Italie, en France, mais aussi en Allemagne, où les politiques migratoires de la Chancellerie ont créé de nouvelles crispations, rendent plus difficile l'expression d'un intérêt commun. Sauf à envisager un débouclage ordonné de la monnaie unique, ce qui est hautement improbable, le continent semble engagé dans un mouvement de polarisation économique et de paupérisation qui expose les pays débiteurs à de nouvelles crises.

Les marchés financiers enregistrent les conséquences du resserrement monétaire, réduisant à néant l'optimisme qui prévalait en début d'année. **L'exercice 2018 se solde par une baisse marquée des principales places boursières.** Avec un repli de 11 %, l'indice CAC 40, hors dividendes, signe sa pire performance depuis 2008, terminant l'année quasiment au plus bas, autour du seuil des 4650 points. L'indice DAX (qui intègre les dividendes) chute de plus de 17 %, sous l'effet de l'assombrissement des perspectives concernant l'industrie automobile. Les indices américains ont également enregistré de fortes baisses, effaçant la totalité de la progression de l'année. Les actions des pays émergents ont connu des corrections encore plus fortes, dans un contexte de liquidité faible et de visibilité réduite.

La contraction ne s'est pas limitée aux marchés d'actions : les écarts de rendements des obligations d'entreprises se sont fortement creusés. Les marchés de la dette souveraine ont changé d'orientation. Les anticipations d'inflation et de remontée des taux d'intérêt à long terme, qui avaient animé le marché au début de l'année, se sont retournées. Les capitaux ont reflué vers les valeurs refuge (ou supposées telles) tandis que les primes de crédit souverain enregistraient de nouvelles tensions en zone euro, en particulier en Italie. Avec la montée des risques, l'or a repris le chemin de la hausse.

La normalisation de la politique monétaire des grandes banques centrales a joué un rôle-clé dans le déroulé des événements. Depuis la crise de 2008, l'économie a connu des conditions de financement accommodantes qui ont favorisé la hausse de l'endettement des entreprises et la fuite vers les actifs peu liquides dont les primes de risque se sont écrasées au cours du temps : obligations privées « à haut rendement », petites et moyennes capitalisations, infrastructures, actions et obligations des pays émergents.

La Réserve fédérale a continué de remonter ses taux directeurs au cours de l'année et à alléger son bilan au rythme précédemment avancé de 400 milliards de dollars par an, tandis que l'appréciation du dollar contre la plupart des monnaies réduisait la marge de manœuvre des pays émergents. Sans procéder à une remontée des taux directeurs, la BCE a de son côté mis fin à son programme d'achat de titres. La Banque du Japon a laissé sa politique inchangée. **Le tassement de la base monétaire mondiale est ainsi intervenu dans des économies sensibles à l'inversion des conditions de liquidité.**

Le mécanisme de retournement des marchés correspond partant à un schéma bien connu, dont la fréquence accrue (1987, 1994, 2008, 2018) correspond également à la montée en puissance des banques de réserve en tant que pourvoyeurs de liquidité.

Les risques n'ont pas disparu. L'opinion, qui règne en maître sur les marchés financiers, crée ses propres mythes qui à leur tour peuvent parfois avoir un impact auto-réalisateur. Aux États-Unis, les marchés d'actions sont devenus un indicateur déterminant des conditions financières. Il était donc prévisible que la Réserve fédérale calme le jeu en laissant entendre qu'elle pourrait envisager une inflexion de sa politique monétaire. **Les marchés qui avaient le plus baissé dans les derniers jours de 2018 ont depuis enregistré de forts rebonds.** Toutefois, la vigilance s'impose, car les signaux d'approche d'une contraction globale de l'activité se multiplient, que seule une expansion massive des liquidités mondiales ou des politiques de relance budgétaire pourraient freiner.

En économie, disait l'économiste de renommée mondiale Rudiger Dornbusch décédé en 2002, les choses mettent généralement plus de temps à arriver que l'on ne l'anticipe et, quand elles arrivent, elles se produisent plus rapidement qu'on ne le pensait. L'année 2019 offrira peut-être un répit. Cela laisse le temps de se préparer et permettrait d'adapter les politiques d'allocation en conséquence, si les règles imposées par Solvabilité 2 ne venaient contrarier les choix qu'une vision de long terme devrait privilégier.

Dans cet environnement, la politique financière reste méfiante à l'égard des risques souverains de la zone euro et continue de privilégier la détention de biens réels

Deux éléments ont dominé la politique de gestion d'actifs développée pour Monceau Générale Assurances depuis le 1^{er} janvier 2018, tenant l'un aux conditions de marché, l'autre aux incertitudes entourant la position de la société au regard de ses obligations réglementaires. Dans l'environnement difficile décrit supra, les initiatives ont été d'autant plus rares que, au regard de ses obligations en matière de marge réglementaire de solvabilité, la dégradation de la situation de l'entreprise observée au 31 décembre 2017, mal expliquée pendant plusieurs mois, a paralysé les processus de décision en matière d'investissements et contrarié le pilotage de la contribution de la gestion financière aux résultats comptables de l'entreprise.

L'année difficile connue par les marchés en général et sur le marché des actions en particulier a affecté la valeur des portefeuilles. En l'absence de contrainte sur le niveau des résultats comptables devant être affichés, l'entreprise a privilégié la voie d'une protection des réserves latentes plutôt que la recherche d'une amélioration des produits financiers. Ces réserves ont fortement diminué en 2018, passant de 16.648 milliers d'euros à 2.615 milliers d'euros. Si une partie des plus-values existant fin 2017 a pu être préservée à l'occasion des opérations de cessions réalisées dans l'exercice (cf. infra), cette évolution reflète surtout l'affaiblissement des marchés en fin d'exercice et la réévaluation à la baisse de la participation de 20 % détenue dans Monceau Retraite & Épargne.

Quatre principales opérations sont à relever pour cet exercice 2018. La première a porté sur la cession des obligations souveraines françaises d'échéance 2040, permettant d'enregistrer une plus-value significative, du même ordre de grandeur que les montants dégagés lors de la cession du portefeuille d'obligations souveraines italiennes du premier semestre 2017. Le produit de cette cession a été maintenu dans des fonds d'obligations court terme, assimilable à un fonds de trésorerie, contribuant à faire baisser la duration du portefeuille et réduire son exposition au risque de taux.

La seconde a concerné les parts détenues dans un fonds d'actions, également cédées en affichant une plus-value, opération motivée tant par les relations tendues avec la société en charge de sa gestion, que par le souci d'alléger l'exposition de la société au risque actions pour conforter le taux de couverture de sa marge de solvabilité. Par ailleurs, l'entreprise a participé à hauteur des droits détenus à l'augmentation de capital décidée par Monceau Retraite & Épargne, soit un investissement de 4.180 milliers d'euros. Enfin, la société a également participé, pour un total de 750 milliers d'euros, au placement d'obligations accompagnant le développement immobilier international du groupe, pour des immeubles de bureaux en cours de construction à Luxembourg.

De son côté, Monceau Agences Immobilier a réduit son portefeuille d'emplacements pouvant devenir des locaux exploités par les agents de MGA, en cédant les agences de Montoire en mars et d'Angers en avril 2018.

Ces différentes opérations ont modifié le profil du portefeuille d'actifs détenu par l'entreprise.

Conséquence logique de la décision prise d'alléger l'exposition du groupe au risque souverain italien en 2017 et de l'allègement de la position en obligations indexées sur l'inflation, qui ne contient à présent plus qu'un titre français à échéance 2032, représentant environ 66 % du portefeuille obligataire vif, le portefeuille d'obligations et de produits de taux continue de régresser. Il représente environ 10 % des encours gérés, sans tenir compte des importantes liquidités ou actifs assimilées qui en représentent 14 %. Une proportion élevée du portefeuille a une échéance inférieure à deux ans. Cette caractéristique, combinée avec la possibilité d'appeler les sinistres au comptant auprès de la Mutuelle Centrale de Réassurance, prémunit l'entreprise contre le risque d'exigibilité, et minimise les risques de marché auxquels elle est exposée.

Le portefeuille d'OPCVM d'actions, allégé avec la sortie du fonds évoquée supra, est affecté par la baisse de sa valeur de marché. Il pèse environ 48 % du total des actifs sous gestion. Le portefeuille d'OPCVM d'obligations convertibles est resté inchangé et représente environ 9 % du total des actifs de l'entreprise, contre 14 % pour les titres de participations, et 5 % pour les actifs immobiliers.

Cette composition du portefeuille de placements est atypique, et doit beaucoup à l'existence du lien en capital et à l'importance de la relation de réassurance avec la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui autorisent une gestion du portefeuille très différente de celle qui serait mise en œuvre si l'entreprise avait une existence autonome.

En France, l'année 2018 est une année d'exception, celle des records enregistrés dans tous les domaines de notre activité d'assurance lard, tant du côté des prestations versées en dommages qu'en santé. Les assureurs ont versé 40 milliards d'euros de prestations, soit 2,4 % de plus qu'en 2017 et le poids de la sinistralité continue de croître très sérieusement. La santé et la prévoyance ont représenté 18 milliards d'euros de prestations ce qui permet de rappeler le caractère essentiel de nos propres objectifs de développement.

En automobile, les accidents sont certes moins fréquents mais beaucoup plus onéreux que par le passé. Les coûts d'indemnisation moyens s'inscrivent à la hausse aussi bien pour les dommages corporels (+ 5 % par an en moyenne) que pour les dommages matériels (3 % par an en moyenne, 5,8 % pour le premier trimestre 2019). La situation à l'équilibre reste donc extrêmement ténue.

En assurance-habitation, l'année 2018 aura été marquée à la fois par l'augmentation démesurée du nombre de dégâts des eaux (1,47 million de dossiers sinistres) mais aussi une très forte hausse des incendies. La rentabilité technique de cette branche s'est donc profondément dégradée.

Les assureurs doivent par ailleurs faire face au poids croissant des aléas climatiques. En 2018, ceux-ci ont coûté 3,2 milliards d'euros, dont 1,2 milliard pour les inondations, 800 millions pour les sécheresses et 400 millions pour les tempêtes Carmen et Eleanor.

La tempête Carmen (1^{er} janvier 2018) qui a balayé la France en générant des vents violents de la Bretagne et des Pays de la Loire au Sud-Ouest jusqu'en Corse fut accompagnée de pluies intenses et d'orages sur l'ouest du pays.

Le 3 janvier la tempête Eleanor a circulé des îles Britanniques vers la mer du Nord et la Scandinavie pour gagner les Alpes, le Sud-Est et la Corse.

S'ajoutent le caractère exceptionnel des actes de vandalisme commis en marge des manifestations des « gilets jaunes » évalués à plus de 200 millions d'euros.

Au-delà du contexte économique mondial plus favorable, l'activité en France au cours de cette année difficile a surtout été soutenue par une meilleure orientation de l'investissement en général, une consommation des ménages sensiblement maintenue grâce à une très légère baisse du chômage et à la stabilité des prix. En revanche, les TPE et les PME toujours écrasées par les charges sociales élevées restent confrontées aux difficultés croissantes liées à la hausse du coût du travail et aux effets d'une réglementation à la complexité excessive et foisonnante. Les entreprises font toujours face aux fortes contraintes en matière d'approvisionnement, de paiement et les difficultés de recrutement modifient fortement le paysage social et économique.

Il y a fort à parier que le déficit de compétitivité ne sera pas comblé avant de nombreuses années.

Dans un tel contexte, les particuliers preneurs d'assurance restent plus que jamais sensibles au prix des contrats qu'ils souscrivent, sans véritablement s'intéresser à l'étendue des garanties qui les protègent, mettant à profit la lutte que se livrent les assureurs pour simplement maintenir leurs parts d'un marché plus concurrentiel que jamais.

Au cœur d'un environnement aussi chahuté, de nombreux acteurs courtiers grossistes ou assureurs étrangers agissant en libre prestation de service ouvrent des brèches et s'engouffrent de manière scandaleuse pour profiter de ces situations en produisant essentiellement par réduction tarifaire outrancière, notamment sur des risques longs tels qu'en responsabilité décennale et professionnelle.

Ces comportements perturbent gravement l'activité à la souscription pour les assureurs aux détriments des assurés souscripteurs ou bénéficiaires des garanties en cas de perte d'agrément ou défaut de paiement. Il convient toutefois de noter que de nombreux clients reviennent vers nos réseaux de distribution afin de retrouver une réelle écoute et une qualité de service après avoir cédé aux sirènes des plateformes de gestion déshumanisée.

Dans ses domaines d'intervention, les réalisations du groupement pour l'exercice 2018 ont été nombreuses, répondant aux besoins exprimés par les adhérents.

On peut en particulier relever :

- **le développement confirmé des portefeuilles IARD des agents généraux**, avec une croissance soutenue de l'ordre de **3,4 %**, et ce malgré les difficultés rencontrées sur un marché extrêmement tendu. Une présence concurrentielle effrénée, une clientèle exigeante et très volatile, une réglementation dont les limites ne connaissent aujourd'hui aucune retenue, renforcent injustement les obstacles liés au modèle de distribution par agents généraux. Les efforts consentis par le réseau pour développer, rééquilibrer par répartition de risques l'activité du secteur IARD et plus particulièrement en santé s'exercent au détriment de la prospection et de la collecte en assurance vie et retraite.

- **une bonne maîtrise des éléments techniques fondamentaux**, en dépit de très nombreux événements de nature climatiques identifiés sous la forme d'orages, d'inondations, de tempêtes, de canicules, de chutes de neige presque tous les aléas du climat ont impactés la charge sinistres sans toutefois toucher la priorité de nos traités d'assurance. Leur accumulation finit malgré tout par peser sur les résultats techniques. L'exercice doit également supporter de nombreux incendies recensés dans tous les domaines de souscription, immeubles, exploitations agricoles, risques de particuliers et professionnels.

En revanche, nous n'avons pas eu à enregistrer de sinistre automobile aux conséquences corporelles graves.

Dans un tel contexte, les fondements solides du développement commercial de l'entreprise méritent d'être soulignés.

Répondant au niveau de qualité attendu par les clients, les agents généraux enregistrent donc une nouvelle progression, avec une augmentation des primes acquises à l'exercice de **2,80 %**. Mesurée en absence de revalorisation tarifaire, cette progression témoigne d'une croissance intrinsèque de leur portefeuille, particulièrement sensible pour les contrats automobile représentant 57 % de l'activité, avec une croissance de **3,2 %** du parc automobile à 4 roues assuré, et en multirisques habitation, activité qui progresse de **1,5 %** en nombre de contrats.

Les branches les plus contributives à cette progression sont l'automobile, l'habitation et la santé.

En plus des efforts consentis pour accomplir ses missions récurrentes et pour absorber cet accroissement du plan de charge, l'entreprise s'est mobilisée pour continuer de **progresser dans les trois domaines d'importance stratégique majeure que constituent l'évolution de ses systèmes d'information, le réseau d'agents généraux et la gamme des produits et services.**

Le projet informatique baptisé **Monceau Net** initié voici plusieurs années déjà, avec pour objectif de rationaliser les différents systèmes et applicatifs existants en les fusionnant dans un progiciel métier construit en utilisant les technologies de développement les plus modernes est désormais déployé dans sa version 3 pour l'ensemble des réseaux y compris les agences ultramarines.

La mise en œuvre de la **DDA (Directive Distribution Assurance)** a aussi fortement mobilisé les ressources tant sur la préparation que sur la formation et la création des **IPID (document de synthèse obligatoire)**. Les réseaux de distribution ont été fortement sollicités pour leur formation courant septembre et octobre 2018. Cette directive impactera aussi à l'avenir le lancement de tous nouveaux produits.

Dans le prolongement des efforts menés sans relâche depuis 2005, une attention particulière continue d'être portée au **réseau d'agents généraux**, avec un succès concrétisé par la dynamique de croissance perceptible depuis 2010, traduisant, dans un contexte de forte concurrence tarifaire, les effets de la politique de reconquête menée avec succès par les agents généraux dans le domaine de l'assurance IARD. Pour 84 points de vente, 72 agents animent 92 portefeuilles d'agence essentiellement concentrés dans la région Centre, en Bretagne et en région Rhône-Alpes.

Du fait des départs à la retraite, des démissions ou des révocations qui ont dû être prononcées, il a fallu organiser depuis 2005 le recrutement et la formation de l'ensemble du réseau, avec une recherche de profils d'intermédiaires capables de distribuer aussi bien des produits d'assurance vie et de retraite, que des produits IARD. Durant l'exercice 2018, neuf agences doivent ou ont changé de titulaire dont une fermera définitivement compte tenu de la petite taille du portefeuille, et quatre candidats ont été recrutés depuis le début de 2018 pour reprendre des points de vente. Le réseau compte à ce jour quatre agences sans titulaire.

L'ampleur du travail accompli, tant pour faire évoluer le réseau en place que pour restructurer les portefeuilles qui ont été repris par Monceau Générale Assurances et transformés en portefeuilles d'agents généraux, a fait passer au second plan l'objectif d'ouverture de nouveaux points de vente. Les deux dernières créations se situent en Martinique et en Sarthe.

Des vocations continuent de naître pour le métier d'agent général. Dans la voie tracée par trois collaborateurs de la Mutuelle Générale d'Assurances en 1996 et cinq de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance en 1998, plusieurs collaborateurs du groupe ont choisi de devenir agents généraux du réseau Monceau Assur'agence : un en 2008, 3 en 2009, 3 également en 2010, un en 2012, deux en 2015, un en 2016, un en 2017 et un en 2018. Même si l'entreprise se voit ainsi privée d'éléments précieux pour son organisation, il faut se réjouir de ces démarches, car il s'agit là d'un **témoignage fort de la fierté des collaborateurs pour le drapeau qu'ils portent, et du potentiel qu'ils perçoivent dans l'exercice du métier d'agent général.**

Enfin, après les importantes réalisations des années précédentes en matière de création de nouveaux produits, et la réflexion menée avec les agents généraux au sein des différentes commissions techniques pour faire évoluer les garanties accessibles dans les contrats existants, des priorités de travail ont été définies pour 2018. Elles ont conduit à lancer un nouveau produit pour le monde de la chasse accessible à la souscription et déclaration de sinistres par le Net sous le nom de « Monceau Passion » pour nos assurés. Le produit plaisir ne sera livré qu'à la fin du premier semestre 2019.

Les comptes de l'exercice et le bilan au 31 décembre

Cette année et pour la première fois depuis 2010, l'entreprise n'a pu concilier développement de son activité et qualité de ses résultats techniques.

Les primes émises enregistrées en provenance du réseau d'agents généraux ont progressé de **3,40 %**, confirmant la dynamique commerciale retrouvée depuis 2010.

Cette performance est toutefois ternie par les mauvais résultats consécutifs à l'accumulation des sinistres liés aux événements météorologiques évalués à plus de **4 millions d'euros** et aux incendies pour plus de **3,3 millions d'euros**.

L'exercice doit également supporter les conséquences de la reprise des opérations de recouvrement des primes par voies contentieuses suite à la livraison du module des applications informatiques Monceaunet V3 obligeant à l'annulation d'environ **2,7 millions d'euros** de primes impayées irrécouvrables sur les trois exercices précédents et aux annulations inhérentes au changement du mode d'émission des primes.

En conséquence, le résultat technique brut ressort en perte, de **6.433 k€**.

La perte au titre de **l'exercice s'affiche à 6.041 k€**.

Les capitaux propres de l'entreprise, mesurés selon les critères de solvabilité 2 s'élèvent à **44.018 k€**. Ils excèdent l'estimation de la marge de solvabilité à constituer de **8.160 k€**.

Filiales et participation

La société possède une filiale à près de 100 %, la Sci Monceau Agences Immobilier, vecteur de sa politique de maîtrise de ses points de ventes et de son image. Elle possède également une participation de 20 % dans la société anonyme d'assurance mixte **Monceau Retraite & Épargne**, qui a délivré des mandats aux agents généraux de Monceau Générale Assurances pour qu'ils distribuent ses produits.

Monceau Agences Immobilier n'a pas réalisé d'acquisition cette année. L'entreprise possède et gère à présent un parc de 30 points de vente.

Les loyers encaissés au cours de l'exercice 2018 progressent de 600 k€ à 639 k€. L'exercice 2018 se conclut par une perte de 296 k€. Les fonds propres comptables redeviennent négatifs, à hauteur de 98 k€, sans que cette situation revête un caractère inquiétant, puisque le patrimoine détenu est d'une valeur sensiblement supérieure à sa valeur comptable.

Les conclusions des experts, qui permettent de disposer d'une valorisation incontestable du patrimoine de la société, fixent les plus-values latentes sur le patrimoine à 786 k€ contre 697 k€ un an plus tôt. L'ensemble du patrimoine de Monceau Agences Immobilier, à l'exception des acquisitions les plus récentes dont les travaux de rénovation n'étaient pas achevés, a fait l'objet d'une expertise par la société Cushman & Wakefield et BNP Expertises au cours de l'exercice 2018.

Au 31 décembre 2018 la valeur de l'entreprise est donc estimée à 38 k€ contre 599 k€ un an auparavant.

Pour son activité en assurance vie, **Monceau Retraite & Épargne s'appuie principalement sur deux réseaux de distribution**, la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance et le réseau d'agents généraux Monceau Assur'Agence. Société d'assurance mixte détenue à 20 %, Monceau Retraite & Épargne a vu son chiffre d'affaires diminuer de 6,7 %. Cette baisse trouve son origine tant en assurance prévoyance (- 4,1 %), du fait des mesures d'assainissement toujours en cours pour redresser des résultats dégradés, qu'en assurance vie (- 7,6 %) malgré la qualité des produits distribués. La collecte sur les produits d'épargne progresse de 15,6 % (9.467 k€ pour 8.193 k€ en 2017).

Dans le contexte financier difficile de 2018, l'exercice affiche des performances en nette diminution par rapport à celles de l'exercice précédent concernant les contrats d'épargne, le taux de participation net de frais de gestion a été fixé à 1,25 % pour Dynaplus et 0,8 % sur les fonds en euro de Monceau Retraite indépendants, Monceau Entreprise Plus et Livret Épargne Plus.

L'apparition de moins-values sur les portefeuilles d'actifs conduit à constituer une provision pour risque d'exigibilité à hauteur de 2.396 k€ qui conduit à solder l'exercice avec une perte comptable de **2.164 k€** contre un bénéfice de 1.392 k€ en 2017 après paiement de l'impôt sur les sociétés.

Les fonds propres de **Monceau Retraite & Épargne** ont été renforcés suite à l'augmentation de capital réalisé au mois de novembre 2018 pour un montant de 20.000 k€ progressant ainsi de 60.611 k€ à **78.697 k€** après déduction de la perte.

Monceau Retraite & Épargne jouit d'une situation financière saine, et satisfait à ses obligations en matière de marge de solvabilité.



Les résolutions

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration de Monsieur Gilles Boezennec en remplacement de M. Patrice Hautefort, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Au terme de ce rapport, avant de donner la parole aux commissaires aux comptes, nous tenons à exprimer notre gratitude envers les agents généraux de Monceau Assur'agence, nos autres apporteurs et leurs clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier les membres du personnel des groupements de moyens du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre société. C'est à leur implication que nous devons d'avoir pu poursuivre, dans un environnement économique et financier difficile, notre politique raisonnée et équilibrée permettant d'afficher les résultats qui viennent d'être présentés. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux dispositions de l'alinéa 4 de l'article L. 225-37 du code de commerce, le conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise pour qu'il soit joint au rapport de gestion et publié avec l'ensemble du rapport annuel.

Monceau Générale Assurances est une société anonyme à conseil d'administration dont la composition figure en tête du présent rapport annuel ; les mandats détenus dans d'autres sociétés et déclarés par les administrateurs et mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2018 sont présentés au point 6.6 de l'annexe aux comptes.

Le conseil d'administration a choisi, en 2015, de confier la présidence au directeur général alors en fonction. En 2018, le conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de président et de directeur général. Ce choix peut être remis en cause à tout moment par le conseil d'administration selon les circonstances.

Les statuts de la société prévoient que, dans l'exercice de ses fonctions, le président du conseil d'administration doit être âgé de moins de 78 ans. Lorsque cette limite est atteinte, ses fonctions cessent à l'issue de la première assemblée générale ordinaire suivant la date anniversaire du président.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le conseil d'administration nomme le directeur général, sur proposition du président, fixe la durée de son mandat qui ne peut excéder celle du mandat du président, détermine sa rémunération et le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de 68 ans. Lorsqu'en cours de fonctions, cette limite d'âge est atteinte, le directeur général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau directeur général ; le conseil d'administration peut néanmoins décider de prolonger cette limite d'âge pour une durée ne dépassant pas trois ans.

Il n'existe aucune convention, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales).

Ce point est régulièrement vérifié par le commissaire aux comptes.

Enfin, l'assemblée générale des actionnaires n'a accordé aucune délégation à quiconque pour procéder à une quelconque augmentation de capital.

Compte de résultat au 31 décembre 2018

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2017
1 Primes	+	83 914	35 961	47 953	48 262
1a Primes	+	85 839	35 961	49 878	57 749
1b Variation de primes non acquises	+/-	1 925	-	1 925	9 488
2 Produits des placements alloués	+	2 022	-	2 022	3 290
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	-
4 Charges des sinistres		70 574	25 825	44 749	41 204
4a Prestations et frais payés	-	66 686	24 680	42 006	41 267
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	3 887	1 145	2 743	- 62
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	1 182	-	1 182	1 441
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration		19 763	10 247	9 515	8 741
7a Frais d'acquisition	-	13 052	-	13 052	12 716
7b Frais d'administration	-	6 711	-	6 711	6 436
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	10 247	- 10 247	- 10 411
8 Autres charges techniques	-	832	-	832	633
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	18	-	18	40
Résultat technique non vie		- 6 433	- 112	- 6 322	- 509

2

COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations	Opérations
2018	2017

1 Résultat technique non vie		- 6 322	- 509
3 Produits des placements		5 351	6 912
3a Revenu des placements	+	376	461
3b Autres produits des placements	+	1 104	1 116
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	3 871	5 335
4 Produits des placements alloués	+		-
5 Charges des placements		2 451	1 884
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	296	276
5b Autres charges des placements	-	1 641	1 136
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	514	472
6 Produits des placements transférés	-	2 022	3 290
7 Autres produits non techniques	+	53	77
8 Autres charges non techniques	-	71	17
9 Résultat exceptionnel		- 206	- 624
9a Produits exceptionnels	+	957	1 183
9b Charges exceptionnelles	-	1 163	1 807
10 Participation des salariés	-	440	589
11 Impôt sur les bénéfices	-	- 67	- 41
12 Résultat de l'exercice		- 6 041	118

Bilan au 31 décembre 2018

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

ACTIF

31/12/2018

31/12/2017

1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	78	78
3 Placements	116 053	113 466
3a Terrains et constructions	5 669	5 672
3b Placements dans des entreprises liées	11 741	7 561
3c Autres placements	97 819	99 330
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	824	903
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	57 177	56 032
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	57 177	56 032
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	28 863	32 976
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	24 943	27 115
6aa Primes restant à émettre	- 744	- 630
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	25 687	27 745
6b Créances nées d'opérations de réassurance	577	2 508
6c Autres créances	3 343	3 352
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	248	564
6cc Débiteurs divers	3 095	2 788
7 Autres actifs	1 123	1 224
7a Actifs corporels d'exploitation	263	244
7b Comptes courants et caisse	860	980
8 Comptes de régularisation - Actif	5 324	4 884
8a Intérêts et loyers acquis non échus	146	183
8b Frais d'acquisition reportés	4 966	4 466
8c Autres comptes de régularisation	212	235
9 Différence de conversion	-	-

Total de l'actif

208 619

208 659

1 Capitaux propres	40 569	46 610
1a Capital appelé	30 000	30 000
1b Réserves de réévaluation	-	-
1c Autres réserves	10 221	10 221
1d Report à nouveau	6 389	6 271
1e Résultat de l'exercice	- 6 041	118
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	152 799	145 786
3a Provisions pour primes non acquises non vie	31 457	29 532
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provisions pour sinistres non vie	109 603	105 716
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	390	372
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	11 348	10 166
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	948	827
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	7 051	6 290
7 Autres dettes	5 843	7 924
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 680	3 424
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	156	538
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	82	48
7e Autres dettes	2 926	3 914
7ea Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7eb Personnel	377	461
7ec État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 724	1 764
7ed Créanciers divers	825	1 690
8 Comptes de régularisation - Passif	1 409	1 222
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	208 619	208 659

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants de l'exercice

Le rapport de gestion décrit l'activité développée par la société durant l'exercice 2018 et présente les comptes arrêtés au 31 décembre.

L'entreprise enregistre une stabilité de son chiffre d'affaires, les primes acquises totales régressant de 0,289 % passent de 84.157 k€ à 83.914 k€, ceci malgré la progression du portefeuille des agents généraux (+ 2,80 %) et du réseau de courtage (+ 2,10 %) plus que compensée par la chute des portefeuilles en Run Off (April Immobilier et Gestion Alptis).

Les réseaux d'Agents Généraux et les Courtiers en délégation bénéficient ainsi toujours de la politique de modération tarifaire adoptée par l'entreprise sur l'ensemble de sa gamme ouverte à la souscription, en particulier en automobile dont le nombre de contrats progresse de 2 835 (+ 2.66 %) mais aussi sur la branche Dommages aux Biens du Particulier (+ 1,60 %).

Le résultat net de l'entreprise se dégrade fortement pour atteindre une perte de 6 M€ contre un bénéfice au titre de l'exercice 2017 de 118 k€ impacté par les éléments suivants :

En premier lieu, celui-ci a été fortement pénalisé par la remise en vigueur de la chaine précontentieuse ayant entraînée pour l'exercice comptable 2018 l'annulation de 2,8 M€ dont 884 k€ au titre des exercices 2017 et antérieurs.

Au-delà de l'impact ponctuel sur les comptes de l'exercice il convient de préciser que le montant des primes impayées se situe à un faible niveau (moins de 2 % des primes émises) reflétant la qualité des portefeuilles souscrits.

En second lieu, l'enregistrement d'un nombre d'évènements climatiques, de faible ampleur unitaire, mais dont la charge finale globale peut être estimée pour MGA à 4 M€ affectant principalement la branche Dommages aux Biens.

En troisième lieu, à l'instar de l'ensemble des acteurs du marché ont été enregistrés un nombre anormalement élevé d'incendies, n'atteignant pas la priorité de nos traités de réassurance en excédent de sinistres, sans pouvoir identifier à ce jour de réels facteurs d'anomalies de souscription, puisqu'ils touchent toutes les zones géographiques de notre portefeuille ainsi que l'ensemble des secteurs économiques que nous assurons (Artisanat, Commerce, Agriculture et Particuliers).

Enfin, il convient de noter l'évolution de la Provision pour Risques En Cours dont le montant progresse de 1.434 k€, principalement au titre de la branche Dommages aux Biens.

Ainsi, l'impact brut de réassurance au regard de la dégradation de la charge de l'exercice courant, ressort à plus de 2,9 % au titre du S/P soit un peu plus de 2,40 M€ par rapport à l'exercice 2017.

La liquidation des exercices antérieurs quant à elle s'est déroulé correctement et permet de constater un Boni de 3.570 k€ dont 1.755 k€ revenant aux réassureurs.

Prenant en compte le résultat, qu'il est proposé à l'assemblée générale d'affecter au report à nouveau, les fonds propres au 31 décembre 2018 s'établissent à 40.569 k€ contre à 46 610 k€ fin 2017.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles L. 123-12 à 123-22 du code du commerce, en tenant compte du titre IV du livre III du code des assurances.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- continuité de l'exploitation,
- prudence,
- non-compensation,
- spécialisation des exercices,
- permanence des méthodes,

Les comptes de l'exercice tiennent également compte des dispositions particulières contenues dans le Règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour le montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe. Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements.

Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan. Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivant l'exercice d'arrêt.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du code des assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article 143-14 du règlement ANC 2015-11.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, constituée en franchise d'impôt, est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques responsabilité civile dus à la pollution et les risques spatiaux ; elle est calculée dans les conditions fixées à l'article 39 quinquies G du code général des impôts.

Opérations de réassurance acceptées

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les comptes gagés par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre cinquante et cent ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'Autorité.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R. 343-9 du code des assurances.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil national de la comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant six mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20 % de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de cinq ans et une revalorisation annuelle au taux de 3 %).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de la différence. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle est classée parmi les provisions techniques.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. Une quote-part des produits financiers nets, calculée au prorata des provisions techniques et de la réserve de capitalisation d'une part, des provisions pour risques et charges des fonds propres hors réserve de capitalisation d'autre part, est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à MGA ;
- Frais généraux issus de la répartition des frais des Gie auxquels adhère MGA.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres ;
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing ;
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement)

les frais des services chargés du « terme », de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes ;

- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés ;
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque pèsent des incertitudes quant à la recouvrabilité d'une créance, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

La relation de réassurance entre Monceau Générale Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance s'inscrit dans le cadre d'une convention de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, MGA, désireuse de mettre fin à la convention, rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de ladite convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par MGA à la MCR en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier la convention de réassurance de durée, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif de bilan. Si une telle résiliation était intervenue à effet du 31 décembre 2018, MGA n'aurait rien eu à reverser à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt dû au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	91	-	-	91
Sous-total	91	-	-	91
Parts de sociétés immobilières non cotées	5 632	-	-	5 632
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	5 632	-	-	5 632
TOTAL BRUT	5 723	-	-	5 723

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	51	3	-	54
Sous-total	51	3	-	54
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	51	3	-	54

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	40	36
Sous-total	40	36
Parts de sociétés immobilières non cotées	5 632	5 632
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	5 632	5 632
TOTAL NET	5 672	5 669

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	7 561	4 180	-	11 741
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	7 561	4 180	-	11 741

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	7 561	11 741
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	7 561	11 741

4.1.3

Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2018

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	82 600	4 000	-	86 600
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	17 052	750	5 634	12 168
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-
Autres placements	857	-	298	559
Valeur remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	100 509	4 750	5 932	99 327

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	1 179	329	-	-	1 508
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	1 179	329	-	-	1 508

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	81 421	85 092
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	17 052	12 168
Prêts et avances sur polices	-	-
Autres placements	857	559
Valeur remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	99 330	97 819

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2017
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	5 723	5 669	5 734	5 672
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	11 746	11 746	16 695	7 566
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	89 140	87 631	85 097	83 961
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	9 421	8 417	8 550	13 509
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	824	824	824	903
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	559	559	559	857
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	117 412	114 845	117 460	112 466
dont :				
- placements évalués selon l'article R. 343-9	9 421	8 417	8 550	13 509
- placements évalués selon l'article R. 343-10	107 991	106 429	108 910	98 957
- placements évalués selon l'article R. 343-13	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L. 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	116 029	113 462	116 077	110 707
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	1 383	1 383	1 383	1 759
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2018			2017		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	117 412	116 053	117 439	114 227	113 466	129 114
Amortissement de décote	-	-	-	-	29	-
Amortissement de surcote	-	1 208	-	-	1 029	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	117 412	114 845	117 439	114 227	112 466	129 114

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions ».

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2017
Immeubles d'exploitation	5 723	5 669	5 734	5 672
Droits réels	91	36	104	40
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	5 632	5 632	5 630	5 632
Autres immobilisations	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
TOTAL	5 723	5 669	5 734	5 672

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions".

Néant

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R. 343-9

	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Valeur de remboursement	9 761	14 602
Valeur nette	8 417	13 509
SOLDE NON AMORTI	1 344	1 093

d) Exposition aux risques souverains ayant fait l'objet d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
- GRECE TV12-151042 GDP LKD SEC.	3 150	-	-	9
Total Grèce	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	3 150	-	-	9

4.1.5 Créances au 31 décembre 2018

	Montant au 31/12/2018	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2017
Primes à émettre	- 744	- 744		- 630
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	25 687	25 687		27 745
Créances nées d'opérations de réassurance	577	577		2 508
Autres créances	3 343	3 343		3 352
TOTAL	28 863	28 863		32 976

4.1.6 Compte de régularisation - actif

Libellé	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Intérêts courus non échus	146	183
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	-	-
Autres	5 179	4 701
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	5 324	4 884

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Agences Immobilier 1, avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 41103 Vendôme cedex	Société civile Immobilière	99,78%	1	- 393	654	- 296	-	5 587	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Monceau Retraite & Épargne (MR&É) 36/38, rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris Société d'assurance vie	Société anonyme d'assurance mixte	20,64%	7 561	78 697	29 502	- 2 164	-	1	-

Pays	Devise	Montant en devises		Contre-valeur en milliers d'euros		Écart de conversion	
Total général		Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Zone euro		-	-	-	-	-	-
1/ Total zone européenne		-	-	-	-	-	-
Canada	CAD	1 957	-	1 254	-	96	-
Suisse	CHF	2 000	-	1 775	-	132	-
2/ Total hors Union Européenne		3 957	-	3 029	-	228	-
TOTAL GÉNÉRAL		3 957	-	3 029	-	228	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2017	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2018
Capital appelé	30 000	-	-	30 000
Réserves de réévaluation	-	-	-	-
Autres réserves	10 221	-	-	10 221
Réserve de capitalisation	-	-	-	-
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous-total	40 221	-	-	40 221
Report à nouveau	6 271	118	-	6 389
Résultat de l'exercice	118	-	6 159	- 6 041
TOTAL	46 610	118	6 159	40 569

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Néant					

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2018	31/12/2017
Domages Corporels individuels	304	-	-
Domages Corporels collectifs	101	-	-
R.C Automobile	6 485	1 292	1 504
Domages Automobile	10 420	853	371
Domages aux biens des particuliers	6 375	2 044	850
Domages aux biens des professionnels	1 601	-	-
Domages aux biens agricoles	484	-	-
Catastrophes naturelles	881	-	-
Responsabilité Civile	1 383	-	-
Pertes pécuniaires	1	1	-
Assistance	1 833	340	253
Divers	1 567	-	-
Transport	19	-	-
Domages construction	-	-	-
R.C construction	-	-	-
Acceptations	1	-	-
Total	31 457	4 530	2 978

4.2.4

Évolution de la sinistralité (*affaires directes*) au cours des trois derniers exercices

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2014	2015	2016
Exercice 2016			
Règlements	45 009	42 255	38 308
Provisions	8 896	10 539	30 791
Total charge de sinistres	53 905	52 794	69 099
Primes Acquisées	72 590	78 190	78 709
Ratio S/P	74,3%	67,5%	87,8%

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2014	2015	2016	2017
Exercice 2017				
Règlements	48 266	44 878	56 414	35 423
Provisions	6 384	6 352	16 352	26 782
Total charge de sinistres	54 650	51 230	72 766	62 205
Primes Acquisées	72 501	78 141	80 119	82 669
Ratio S/P	75,4%	65,6%	90,8%	75,2%

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2014	2015	2016	2017	2018
Exercice 2018					
Règlements	48 238	46 053	60 504	52 434	37 717
Provisions	4 743	5 332	10 657	14 015	28 187
Total charge de sinistres	52 981	51 386	71 162	66 449	65 904
Primes Acquisées	72 532	78 162	79 915	82 243	84 350
Ratio S/P	73,0%	65,7%	89,0%	80,8%	78,1%

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

Libellé	2018			2017
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture (toutes branches)	101 491	57 177	44 313	41 562
Règlements de l'exercice sur antérieurs	24 617	10 961	13 656	13 648
Provision pour sinistres sur antérieurs à la clôture	73 304	44 461	28 843	26 669
Boni (+) / Mali (-) sur antérieurs	3 570	1 755	1 814	1 246

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

4.2.5 Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité qui avait été dotée en 2011 pour un montant de 620 k€, correspondant alors au tiers de la moins-value latente globale enregistrée sur le portefeuille des actifs classés en R. 343-10, a été en grande partie reprise en 2012 ; le solde s'élevant à 76 k€ a été repris en 2013. Aucune dotation ni reprise n'a eu lieu en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Retraite	-	-
Risques et Charges	948	827
TOTAL	948	827

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2018	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2017
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	7 051	7 051		6 290
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 680	2 680		3 424
Dettes nées d'opérations de réassurance	156	156		538
Dettes envers les établissements de crédits	82	82		48
Autres dettes	2 926	2 926		3 914
TOTAL	12 895	12 895		14 214

4.2.8 Comptes de régularisation - passif

Libellé	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Intérêts courus non échus	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	1 409	1 222
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	1 409	1 222

4.2.9 Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2018	2017
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	377	461
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	352	383
État		
Taxes	1 280	1 284
Autres charges à payer	92	97
Autres charges à payer	825	1 690
TOTAL	2 926	3 914

Produits à percevoir	2018	2017
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	248	564
Autres produits à recevoir	3 095	2 788
TOTAL	3 343	3 352

4.3 Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance	-	-
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	229	261
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	229	261

Engagements reçus	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Comptes gagés par les réassureurs	47 606	52 109
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	47 606	52 109

5 Notes sur les postes du compte de résultat

Voir tableau page suivante.

	Total	Dommages corporels individuels (20)	Dommages corporels collectifs (21)	Automobile RC (22)	Automobile dommages (23)	Dommages aux biens des particuliers (24)	Dommages aux biens des professionnels (25)	Dommages aux biens agricoles (26)	Catastrophes naturelles (27)	RC générale (28)	Protection juridique (29)	Assistance (30)	Pertes pécuniaires (31)	Transport (34)	Construction dommages (35)	Construction RC (36)	Crédit Cautiön (37/38)	LPS depuis la France	Total Affaires Directes	Acceptations
--	-------	-------------------------------------	------------------------------------	--------------------	--------------------------	--	--	-----------------------------------	------------------------------	------------------	---------------------------	-----------------	-------------------------	----------------	----------------------------	----------------------	------------------------	----------------------	-------------------------	--------------

Primes acquises	83 914	917	6 051	14 664	24 510	15 945	4 707	2 335	2 435	3 447	3 523	4 495	125	264	-	459	-	16	83 893	21
Primes	85 839	912	6 029	15 107	25 620	16 108	4 712	2 307	2 438	3 424	3 619	4 685	125	256	-	459	-	16	85 818	21
Variation de primes non acquises	1 925	- 4	- 22	443	1 110	163	5	- 28	3	- 22	96	190	-	- 8	-	-	-	-	1 925	-
Charges de prestations	71 774	- 389	3 732	15 866	21 450	19 109	1 808	1 356	1 180	1 496	1 479	4 381	173	59	23	- 39	15	-	71 699	76
Prestations et frais payés	66 686	168	4 236	11 935	19 527	16 552	1 974	1 722	2 697	1 637	1 298	4 266	119	73	10	465	-	-	66 680	6
Variation des provisions pour prestations	5 088	- 557	- 505	3 931	1 924	2 557	- 166	- 366	- 1 517	- 141	181	115	54	- 15	13	- 504	15	-	5 019	69
Solde de souscription	12 140	1 305	2 319	- 1 202	3 060	- 3 164	2 899	979	1 255	1 951	2 044	114	- 48	206	- 23	498	- 15	-	12 194	- 55
Frais d'acquisition	13 052	211	1 008	2 193	3 563	2 803	775	372	272	319	639	748	31	33	1	83	-	-	13 050	2
Autres charges nettes de gestion	7 543	448	925	1 276	1 791	1 305	379	165	124	395	292	337	19	14	-	74	-	-	7 543	1
Charges d'acquisition et de gestion nettes	20 595	659	1 934	3 469	5 354	4 107	1 154	537	396	714	931	1 084	49	46	2	157	-	-	20 593	2
Produits nets des placements	2 022	25	32	1 042	220	242	79	32	78	128	29	24	5	4	8	53	4	-	2 009	13
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde financier	2 022	25	32	1 042	220	242	79	32	78	128	29	24	5	4	8	53	4	-	2 009	13
Part des réassureurs dans les primes acquises	35 961	395	2 612	6 327	10 583	6 959	2 205	1 008	2 435	1 529	1 520	247	13	114	-	13	-	-	35 961	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	24 680	66	1 584	4 514	7 412	6 349	326	768	2 639	558	432	-	6	26	-	-	-	-	24 680	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	1 145	- 500	347	1 686	533	604	407	- 205	- 1 459	- 114	75	-	-	- 18	- 211	- 2	-	-	1 145	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	10 247	106	722	1 769	2 969	1 917	605	283	925	418	426	75	-	32	-	-	-	-	10 247	-
Solde de réassurance	112	- 725	41	1 642	331	1 912	- 867	- 162	- 330	- 667	- 586	- 172	- 7	- 74	- 211	- 15	-	-	112	-
Résultat technique	- 6 322	- 53	459	- 1 986	- 1 742	- 5 116	957	313	608	698	556	- 1 118	- 99	90	- 227	379	- 10	16	- 6 278	- 44
Hors compte																				
Provisions pour primes non acquises à la clôture	31 457	304	101	6 485	10 420	6 375	1 601	484	881	1 383	1 506	1 833	1	80	-	-	-	-	31 456	1
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	29 532	309	123	6 043	9 310	6 211	1 596	512	879	1 405	1 410	1 644	2	88	-	-	-	-	29 531	1
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	109 603	954	1 769	58 441	9 879	14 290	4 121	1 848	3 553	7 256	367	462	154	133	- 67	5 794	456	-	109 411	192
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	105 716	1 511	2 117	54 086	8 438	12 928	4 287	2 214	5 071	7 406	187	434	100	147	- 79	6 298	456	-	105 599	117
Autres provisions techniques à la clôture	11 738	-	967	7 123	853	2 045	- 11	4	-	233	-	339	27	-	- 1	6	-	-	11 585	153
Autres provisions techniques à l'ouverture	10 538	-	1 124	7 547	370	851	- 11	4	-	224	-	252	27	-	- 1	6	-	-	10 394	144

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 2.022 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique, résultat de la répartition des produits financiers nets entre le compte technique et le compte non technique au pro-rata des provisions techniques nettes de réassurance d'une part, et des capitaux propres d'autre part.

5.2 Ventilation des produits et charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts	204
Frais externes de gestion	74
Frais internes	18
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	296
Amortissement des différences de prix de remboursement	394
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	1 247
Autres charges des placements	1 641
Moins-values réalisées	514
Dotation à la réserve de capitalisation	-
Pertes provenant de la réalisation des placements	514
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	2 451
-	
Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	10
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	367
Revenus des placements	-
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	185
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	918
Intérêts et produits financiers divers	-
Autres produits de placements	-
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	3 871
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	-
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	5 351
NET	2 900

5.3

Charges par destination (hors commissions)

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres charges techniques	TOTAL
Charges externes	505	1 318	618	74	450	2 965
Charges internes	1 207	1 570	951	18	362	4 108
Dotations aux amortissements et aux provisions	32	62	40		16	150
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 743	2 950	1 610	92	828	7 223

5.4

Charges de personnel

	2018	2017
Salaires	40	40
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	14	14
Autres	-	-
TOTAL	54	54

L'entreprise n'employant aucun salarié, les charges de personnel qui apparaissent ici ne relèvent que de la quote-part d'intéressement, versée aux collaborateurs des Gie auxquels adhère MGA, et revenant à l'entreprise.

La rémunération versée au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués s'élève par ailleurs à 40.000 € et figure au paragraphe 6.8.

5.5

Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2018	2017
Produits exceptionnels		
Indemnités compensatrices	737	912
Cession d'éléments d'actif	8	9
Divers	64	254
Reprise provisions risques & charges	148	8
Total	957	1 183
Charges exceptionnelles		
Indemnités compensatrices	892	565
Cession d'éléments d'actif	9	3
Divers	59	1214
Dotations provisions risques & charges	203	25
Total	1 163	1807
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 206	- 624

5.6

Primes brutes émises

	2018	2017
Primes d'assurance directe en France	85 823	93 645
Primes d'assurance directe en UE	16	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	85 839	93 645

6

Autres informations

6.1

Délai de paiements fournisseurs

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017 les informations qui figurent dans les tableaux ci-après n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

6.1.1

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indica- tif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-					-	-					-
Montant total des factures concernées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	-	-	-	-	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures concernées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												

6.1.2 Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Article D. 441 II-1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II-2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indica- tif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-					-	-					-
Montant cumulé des factures concernée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année	-	-	-	-	-	-						
Pourcentage du montant							-	-	-	-	-	-
Total des factures émises dans l'année							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						-						-
Montant total des factures exclues						-						-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												

6.2 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des Gie constitués par les adhérents de Monceau Assurances, et n'emploie pas de salarié.

6.3 Utilisation du CICE

Un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) d'un montant de 68.314 € est comptabilisé au 31 décembre 2018.

Conformément à la réglementation, ce crédit d'impôt a été utilisé pour permettre trois types d'actions importantes pour le développement de l'emploi et de l'employabilité au sein des structures auxquelles adhère Monceau générale Assurances : le niveau de vie des salariés d'une part, le recrutement de nouveaux collaborateurs d'autre part, et enfin la formation.

6.4 Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2018, 9.100 € de jetons de présence sont dus aux membres du conseil d'administration.

6.5 Combinaison des comptes

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance, société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé au 36/38 rue de Saint-Petersbourg à Paris 8^{ème} et détenant 99,9996 % du capital de la société, établit les comptes combinés intégrant les comptes sociaux de l'entreprise.

Gilles Boezennec	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant
Philippe Charté	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant Autres mandats : Président de l'Association de Prévention Routière du Loir-et-Cher
François Cochet	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de l'Étoile (société d'assurance mutuelle) Autres mandats : Administrateur CER Val de Loire
Michel Cornet	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant
Gilles Dupin	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Président de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président du conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Président et Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Vice-président de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) Autres mandats : ▪ Administrateur du GIE Service central des mutuelles (Scm) ▪ Contrôleur de gestion du GIE Monceau gestion immobilier (Mgi) ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Immobiliers (MII) ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Mobiliers (MIM) ▪ Gérant de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM) ▪ Gérant de la société civile Monceau Agences Immobilier (MAI) ▪ Gérant de la Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) ▪ Président de la SAS Services en assurance, réassurance et prévoyance (Sarp)

suite des mandats de Gilles Dupin	▪ Gérant de Monceau Investissements Mobiliers, associé unique de Agor'Assur (Sarl) ▪ Président de la SAS Monceau Patrimoine Conseil ▪ Président de Monceau Euro Risk (Luxembourg) ▪ Administrateur unique de Monceau Life & Pension Holding (Luxembourg) ▪ Président du conseil d'administration de Vitis Life (Luxembourg) ▪ Gérant de Sarp Europe (Luxembourg) ▪ Administrateur de la Sicav Alma Capital Investments Funds (Luxembourg) ▪ Administrateur de Alma Capital Europe (Luxembourg) ▪ Administrateur de la Sicav Fonds Massinissa (Luxembourg) ▪ Président de Monceau International SA (Luxembourg) ▪ Président de Monceau Participations SA (Luxembourg) ▪ Président de Sogimme II (Luxembourg) ▪ Administrateur de MAMDA Ré (Maroc) ▪ Administrateur de Wafa Assurance (Maroc) ▪ Représentant de la Mutuelle Centrale de Réassurance auprès de la Société Foncière de Tunisie (Tunisie) ▪ Représentant de la Mutuelle Centrale de Réassurance auprès de la Société Immobilière des Mutuelles (Tunisie) ▪ Administrateur de la Finanziaria Veneta Costruzioni S.r.l (Italie)
Anne-Cécile Martinot	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Vice-président du conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Vice-président de l'Union des mutuelles d'assurances Monceau (union de sociétés d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Directeur général délégué de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) Autres mandats : ▪ Administrateur de Monceau Gestion Immobilier ▪ Contrôleur de gestion du Service Central des Mutuelles ▪ Contrôleur de gestion de la Fngrp ▪ Gérant de Monceau LuxImmo 46 (Luxembourg) ▪ Administrateur unique de Monceau LuxImmo 48 (Luxembourg) ▪ Administrateur catégorie A de Sogimme II (Luxembourg)
Jean-Marc Poisson	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Directeur général de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Directeur général délégué de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Président de Assurances & Prévoyance de Guyane (société par action simplifiée) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Directeur général délégué de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Directeur général de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Représentant permanent de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam) au conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance. ▪ Directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) Autres mandats : ▪ Administrateur du GIE Monceau assurances dommages (Asd) ▪ Administrateur de l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurances (Agira) ▪ Administrateur de la Mission locale du Vendômois ▪ Gérant d'AgorAssur (Sarl) ▪ Gérant d'AMC Gestion (Sarl)

Emmanuel Sales	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Vice-président du conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : ▪ Président de la société Financière de la Cité ▪ Président de la Compagnie parisienne de participations ▪ Directeur général des Éditions Vendémiaires ▪ Président de FDC Associés Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Vice-président du conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) Autres mandats : ▪ Administrateur de Monceau Euro Risk (Luxembourg) ▪ Administrateur de Monceau Participations SA (Luxembourg)
Paul Tassel	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Membre du conseil de surveillance de Wedou Assurances (société par action simplifiée) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances et de la mutualité : ▪ Vice-président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Président de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice-président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de l'Association Générale Interprofessionnelle de France (membre du groupe Pasteur Mutualité - mutuelle relevant du code de la mutualité)
Jean-Pierre Thiolat	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) Autres mandats : ▪ Président d'honneur de la Prévention Routière du Loir-et-Cher (association loi 1901) ▪ Contrôleur de gestion de Monceau assurances dommages (Gie) ▪ Président de l'Amirep (association loi 1901) ▪ Membre de l'association des auditeurs de l'IHEDN ▪ Président honoraire de la Fédération française du cartonage
René Vandamme	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale des Finances Autres mandats : ▪ Administrateur de Monceau Euro Risk (Luxembourg) ▪ Administrateur de Monceau Participations SA (Luxembourg) ▪ Administrateur de la Fondation de renaissance sanitaire

Hubert-Louis Vuitton	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)
	Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant
	Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant
	Autres mandats : ▪ Administrateur de la Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher ▪ Administrateur de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre ▪ Administrateur de la Fédération Nationale des Chasseurs

6.7

Actionnariat

Mutuelle Centrale de Réassurance	1.499.994 actions soit	99,9996000 %
Sarp Europe	1 actions soit	0,0000667 %
Monceau Participations SA	1 action soit	0,0000667 %
Monceau Retraite & Épargne	1 action soit	0,0000667 %
Union des Mutuelles d'Assurance Monceau	1 action soit	0,0000667 %
Monceau International SA	1 action soit	0,0000667 %
Sarp	1 action soit	0,0000667 %

Exercices concernés	2018	2017	2016	2015	2014
Nature des indications					
Capital en fin d'exercice					
Capital social	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre des actions à dividendes prioritaire	-	-	-	-	-
(sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	85 839	93 645	82 992	78 371	73 206
Résultat avant impôts et participation des salariés	- 5 668	666	3 973	- 1 946	2 260
Impôts sur les bénéfices	- 67	- 41	453	- 54	982
Participation des salariés au titre de l'exercice	440	589	403	515	385
Résultat après impôts et participation des salariés	- 6 041	118	3 117	- 2 407	893
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action en euros					
Résultat après impôts et participation des salariés	- 4,027	0,079	2,078	- 1,605	0,595
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	40	40	40	40	40
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales...)	-	-	-	-	-



RÉSOLUTIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 6.041.476,60 euros au compte report à nouveau.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'allouer aux membres du conseil d'administration au titre des jetons de présence pour l'exercice 2018 un montant de 9.100 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration de M. Gilles Boezennec en remplacement de M. Patrice Hautefort, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**MONCEAU
GENERALE
ASSURANCES**

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons établi en date du 5 juin 2019, un rapport dans lequel nous indiquons l'absence de communication dans les délais légaux du rapport de gestion en version définitive.

Ce dernier nous ayant été communiqué en date du 19 juin 2019, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Monceau Générale Assurances relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période allant du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services

interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des placements et provisions à caractère durable

Risque identifié et principaux jugements

Les placements figurent au bilan à 116,01 M€ au 31 décembre 2018 et représentent le poste le plus important de l'actif.

Monceau Générale Assurances détermine des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances sur la base d'une estimation de la valeur recouvrable à un horizon de détention donné, selon les modalités exposées dans la note 3.2 « provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables » de l'annexe.

Le montant de ces provisions au 31 décembre 2018 au bilan de MGA est de 1,5 M€.

Pour les actifs destinés à être conservés pour une période d'au moins 5 ans, la provision pour dépréciation durable correspond à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale multipliée par un coefficient de 1,159. Ce coefficient suppose une revalorisation de 3% sur 5 ans. Pour les actifs destinés à être cédés durant cette période de 5 ans, la dépréciation est la différence entre la valeur vénale et le prix de revient.

Compte tenu de la part importante de jugement de la direction, nous avons considéré que l'estimation des valeurs recouvrables servant de base à la détermination des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers constituait un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs de réalisations et valeurs recouvrables des placements, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées par votre société et a comporté les travaux suivants :

- La revue des modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers,
- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements,
- La réalisation de contre-valorisations indépendantes sur l'ensemble du portefeuille des placements cotés et non cotés,
- Le rapprochement des quantités en portefeuille avec les relevés des dépositaires,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements,
- L'analyse de la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur horizon de détention les placements faisant l'objet d'indices objectifs de dépréciation durable,
- La revue de l'exhaustivité du calcul des valeurs recouvrables des titres dépréciés.

Provisions pour sinistres non vie

Risque identifié et principaux jugements

Les provisions pour sinistres non vie, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant de 109,6 millions d'euros, représentent le poste le plus important du passif.

Elles correspondent aux sinistres survenus non payés, et intègrent une part de frais afférents à la gestion des sinistres et une estimation des sinistres à payer, non connus ou tardifs.

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non

connus, en utilisant des méthodes selon les modalités décrites dans la note 3.2 « Sinistres » de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prise de connaissance de la conception et tests d'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;
- Rapprochements entre les données utilisées dans le calcul des provisions avec les données comptabilisées ;
- Contre-valorisation, par sondage, des provisions pour sinistres tardifs et revue des hypothèses utilisées pour le calcul ;
- Appréciation de la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ;
- Analyse, par sondage, sur des sous-risques significatifs, du dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (fonds propres réévalués, et taux de couverture du besoin de marge réévalué) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du Code des Assurances pour les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Monceau Générale Assurances par l'assemblée générale du 30 juin 2001.

Au 31 décembre 2018, nous étions dans la 18^{ème} année de notre mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la

continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 19 juin 2019

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



CHRISTOPHE BERKARD



Monceau Générale Assurances

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 30.000.000 €

Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Blois B 414 086 355

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 59 414 086 355 000 40

Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe - CS 10217 - 41103 Vendôme cedex

Tél. : 02 54 73 85 00 - Fax : 02 54 73 86 00

www.monceauassurances.com